

L'envert de ta cour



Envie de verdir votre environnement ?

Participez au programme « L'envert de ta cour » !

Vous pourriez recevoir une somme allant jusqu'à 2500 \$ pour la réalisation de votre projet de verdissement.
Le comité de sélection annoncera les établissements gagnants dans la dernière semaine de mars.

Règles d'admissibilité :

Le projet proposé doit :

- Être soumis par un établissement scolaire, un centre de la petite enfance (CPE) ou un organisme à but non lucratif (OBNL) situé sur le territoire de la ville de Sept-Îles ou de la communauté de Uashat mak Mani-Utenam;
- Améliorer le verdissement du terrain de l'établissement (*voir la définition dans l'encadré vert ci-dessous*);
- Être la seule candidature de l'établissement pour l'édition en cours;
- Refléter l'implication du plus grand nombre de parties prenantes de l'établissement dans toutes les étapes du projet et obligatoirement faire participer les jeunes et/ou des participants;
- Répondre aux critères du programme, c'est-à-dire être un projet pérenne, en respect avec l'environnement, qui implique son milieu et qui fait preuve d'originalité.

Les objectifs du programme sont de :

- Contribuer au verdissement des terrains d'établissements scolaires, de CPE et d'OBNL afin de donner un bel environnement aux utilisateurs qui les fréquentent;
- Contribuer à la conservation d'un environnement sain;
- Sensibiliser le milieu septilien à l'importance de la biodiversité;
- Permettre le développement de projets structurants au sein de la communauté;
- Contribuer au développement et au partage de connaissances et d'un savoir-faire.

Définition de « verdissement » selon *Vivre en ville* :

« Opération visant à augmenter la quantité de végétaux présents dans un espace donné, motivée par des objectifs environnementaux (îlots de chaleur, eau, air, etc.) et d'amélioration de la qualité de vie. »

*Tiré de la page Web de Vivre en ville.
Page consultée le 2 février 2022.*

Remettez votre candidature au plus tard le 6 mars 2023 par courriel à accompagnement@cpesi.org

Les candidatures déposées au-delà de cette date seront refusées.

Assurez-vous que le dossier de demande comprend :

- ☐ Le formulaire d'inscription incluant l'estimation des coûts du projet global;
- ☐ Une résolution du conseil d'établissement ou du conseil d'administration confirmant leur approbation du projet et leur participation au respect des règles d'admissibilité, des échéances de réalisation et de l'accord de financement;
- ☐ Une confirmation des autres sources de financement (s'il y a lieu);
- ☐ Tout autre document que vous jugez pertinent à votre candidature.

Un document manquant pourrait retarder l'analyse de votre dossier et/ou l'annulation de votre candidature.



« L'envert de ta cour » est rendu possible grâce à Aluminerie Alouette, partenaire financier activement impliqué dans la mise en place de ce programme.



Depuis 1979, la CPESI sensibilise la population à la protection de l'environnement, la préservation des ressources et l'importance du développement durable.



Information générale

Renseignements sur l'établissement

Nom de l'organisme : _____

Adresse postale : _____

Représentant(e) du personnel pour le projet

Nom : _____

Titre : _____

Adresse courriel : _____

Téléphone : _____

En signant, j'atteste avoir pris connaissance du contenu de ce formulaire d'inscription, des règles d'admissibilité et de l'accord de financement et je m'engage à respecter toutes les exigences afin d'assurer la bonne réalisation et la pérennité du projet de mon établissement.

Signature du responsable : _____ Date : _____

Description du projet

Résumez votre projet.

Maximum 250 mots

Informations générales à propos du terrain de l'établissement

Décrivez brièvement l'état actuel du terrain où vous souhaitez implanter le projet et insérer des photographies en pièce jointe, lors de l'envoi de ce formulaire.

Maximum 200 mots



Critères de sélection

Expliquez comment votre projet correspond à **chacun** des critères de sélection suivants :

Pérennité: le projet doit démontrer comment il assurera sa pérennité au fil des ans par son plan d'entretien, son aménagement, l'implication de la collectivité, des parties prenantes de son établissement, la protection et l'entretien des éléments du projet (arbres, arbustes, vivaces, etc.).

Maximum 150 mots

Respect de l'environnement: le projet doit démontrer qu'il s'inscrit dans le respect de l'environnement (exemple : utilisation d'engrais naturels, habitats pour la faune, intégration de végétaux indigènes, etc.).

Maximum 150 mots

Participation du milieu: le projet doit avoir des retombées directes et positives pour le milieu concerné. Il doit être éducatif en plus de démontrer l'implication des jeunes et/ou des participants dans sa planification et sa réalisation.

Maximum 150 mots

Originalité : le projet doit démontrer de l'originalité. Cela peut être dans sa démarche, dans sa présentation ou dans son esthétisme.

Maximum 150 mots

- 1 Remettez les documents permettant de visualiser votre aménagement paysager pour le projet proposé (plans à l'échelle, croquis, etc.) en vous assurant d'y indiquer les structures déjà présentes et celles qui seront ajoutées. **Les documents doivent être fournis en annexe ou en pièce jointe** lors de l'envoi du formulaire par courriel.
- 2 Remettez une liste complète des arbres, arbustes et vivaces qui seront plantés.

« *L'envert de ta cour* » encourage l'utilisation d'espèces qui résistent aux conditions climatiques de notre région (zone 2-3) et les espèces indigènes. Les plantes ne doivent pas avoir été prélevées d'un milieu naturel. De plus, « *L'envert de ta cour* » priorise les projets favorisant la biodiversité (ex. : une plantation de trèfles plutôt que du gazon).

[illegible]

Grandes étapes du projet

Inscrivez les dates d'événement prévues (lancement, inauguration, communiqué, etc.) et les grandes étapes du projet pour votre établissement (Ex. : Commande des végétaux, désherbage, plantation, mise en place de dalles de béton, etc.).

[illegible]



Budget

Inscrivez la répartition de l'ensemble des coûts du projet **incluant les taxes**. Pour toutes dépenses inscrites, une justification des dépenses (soumission, relevé, article de catalogue, capture d'écran, etc.) doit être soumise en annexe ou en pièce jointe lors de l'envoi du formulaire. Les pièces justificatives doivent être **associées à leur numéro de dépense respectif**. (Par exemple, si le numéro de dépense pour un plant de bleuets est « 5 », il faut identifier la soumission avec ce même numéro.)

Numéro de dépense	Catégorie		Coût
	Arbres, arbustes et autres plantes Équipement (outils de jardinage) Main d'œuvre (préparation de terrains, etc.) Autre(s) (chaux, terre, amendements, etc.)	Matériaux d'aménagement (bois, métal, carton, etc.)	
1.			
2.			
3.			
4.			
5.			
6.			
7.			
8.			
9.			
10.			
11.			
12.			
13.			
14.			
15.			
16.			
17.			
18.			
19.			
20.			
Montant total du projet			\$
Montant du financement demandé			\$

Autres sources de financement :	Montant	État (en attente ou confirmé)
Montant total des autres sources de financement :	\$	



Accord de financement

Si le projet de votre établissement est choisi, il est convenu que :

- Le programme « L'envert de ta cour » versera une aide financière pouvant s'élever jusqu'à 2500 \$ pour la mise en œuvre du projet. Les gestionnaires du programme se réservent le droit de ne pas attribuer l'entièreté des sommes dans le cas où les projets reçus ne correspondraient pas aux objectifs et aux modalités prescrits.
- L'établissement sélectionné permettra aux représentants du programme « L'envert de ta cour » un accès raisonnable au site du projet dans le but de le photographier et de le publiciser.
- L'établissement sélectionné préviendra la Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles au minimum 14 jours avant une inauguration ou un dévoilement officiel afin que celle-ci puisse organiser une prise de photographie avec le partenaire financier, Aluminerie Alouette.
- L'établissement dont le projet est retenu a **jusqu'au 15 octobre de l'année en cours pour compléter le projet** ainsi que pour installer la plaque commémorative fournie par la Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles par ses propres moyens et à ses frais.
- L'établissement sélectionné a **jusqu'au 30 novembre de l'année en cours pour remettre un rapport final**, qui devra être approuvé par l'agente de sensibilisation de la Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles. La révision du rapport final par l'agente de sensibilisation de la Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles se fera au plus tard 5 semaines après son dépôt.
- Les lignes directrices de la rédaction du rapport final sont remises par la Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles à l'établissement sélectionné.
- Afin de s'assurer du respect des orientations du projet déposé, les sommes seront remises à l'établissement sélectionné de la manière suivante :
 - 60 % du montant à l'annonce de sa participation.
 - 20 % du montant lors de l'annonce de la fin du projet et de la pose de la plaque commémorative.
 - 20 % du montant lorsque l'agente de sensibilisation de la Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles approuvera le rapport final du projet.

La signature de la personne responsable confirme l'acceptation des conditions de l'accord de financement mentionnées ci-dessus :

Signature du responsable : _____ Date : _____

Signature de la direction : _____ Date : _____